

**Mémoire présenté et déposé au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet
Pipeline Saint-Laurent (Ultramar)**

Par :

Yvon Bazinet

Monique Lusignan

Steve Bazinet

Marie-Eve Bazinet

De :

Ferme Bazinet et fils inc.

St-Charles-sur-Richelieu

Le 11 avril 2007

Le Pipeline Saint-Laurent : en avons-nous réellement besoin?

Le milieu agricole, quel beau milieu, un milieu où il faisait bon vivre. Nos ancêtres ont défriché la terre, ils ont travaillé dur, ils étaient sûrement respectés. Le soir ils devaient se coucher très fatigué.

Aujourd'hui, on se couche encore très fatigué, mais en plus, un grand facteur de stress s'est ajouté.

Une famille ne peut plus vivre que de l'agriculture, il faut avoir un ou plusieurs autres revenus. Est-ce que c'est normal? Nous devons nous aussi vivre avec des accommodements raisonnables. Par exemple, il faut respecter les citadins qui viennent s'établir en campagne, il ne faut pas qu'il y ait d'odeur désagréable puisqu'ils ont peur d'être malade. Il ne faut pas qu'il y ait de poussière, pas de bruit, ne pas être dans le chemin parce qu'eux sont pressés, pas de boue sur leur trajet, afin de ne pas salir leur voiture.

Pour cultiver aujourd'hui, il faut respecter des normes environnementales et avoir des permis :

- de construction,
- de rénovation,
- pour acheter et étendre les herbicides,
- pour creuser un fossé,
- pour couper une branche d'arbre.

Il faut remplir des tonnes de papiers, etc. C'est correct, pas de problème avec cela, mais il y a certaines limites. On ne peut faire ce que l'on veut dans nos boisés, voilà qu'une compagnie américaine privée, peut, elle, couper des hectares de boisés en plus des arbres qui mourront après avoir été déraciné, trouver l'erreur ! Les « le pipeline se trouvera à environ 45% en milieu boisé et à 50% en milieu agricole (p.7-3)* » Les bonnes terres, pourquoi ne pas les protéger, c'est ce que l'on nous demande à nous, agriculteurs. Nous faisons notre plus gros possible, en modifiant lentement mais sûrement nos façons de cultiver pour faire de l'agriculture durable, pour protéger notre environnement.

* Référence : Questions les plus fréquemment posées. (Pipeline St-Laurent)

Une compagnie américaine privée qui vient passer un pipeline sur de très bonne terre soit disant pour protéger l'environnement. Augmentation de production doit sûrement dire, augmentation de gaz à effet de serre et une certaine diminution au niveau du transport peut-être.

Si jamais il y avait un problème au niveau du pipeline, une probabilité aussi petite qu'elle soit, il ne faut pas oublier le mot perpétuité, un héritage empoisonné, contaminé pour les générations à venir. Un problème de contamination en plein milieu d'une terre agricole, c'est ce qu'on désire tous avoir... Le problème au niveau du drainage, s'il y a une fuite du pipeline, est que l'écoulement va dans les drains donc la contamination sera plus grande. S'il y a une pression de 1480 lbs au pouce carré, même si cette fuite ne dure que 10 à 15 minutes, quel gâchis. Selon les écrits du document « questions les plus fréquemment posées de pipeline Saint-Laurent » : « le temps d'intervention des équipes d'Ultramar dépendra ensuite du lieu de l'incident » (p. 13-4)* Si la terre n'est pas drainée sera-t-il aussi facile de drainer qu'on le dit.

Les stations de pompage, l'une d'elle devrait être sur les terrains d'une raffinerie, la seconde sûrement en milieu agricole, « espace clôturé de 60 mètres par 60 mètres (p.4-23)*, loin des zones résidentielles (p.4-22)*, « Si l'on devait un jour augmenter le débit du pipeline, on aménagerait alors des stations de pompage supplémentaires sur le parcours, sans toutefois excéder la pression maximale prévue pour la conduite » (p.3-15)*

Où se situeront encore ces stations de pompes de 60 mètres par 60 mètres, en plus des gares de raclage et des vannes de sectionnement (p.13-5, 19-12)* loin des zones résidentielles (p4-22)*, donc si on est logique cela devrait dire, sur nos terres peut-être ?

« Des vérifications pédestres à tous les 3 ou 4 ans sur l'ensemble (p.13-2)*, une vérification pédestre annuelle (p 15-19)* ». Légère contradiction sur un petit détail, mais... Comment faire confiance sur des points plus importants.

Aurons-nous vraiment un mot à dire, quand dans le document, à la page 23-8* et à la page 24-12* « aménagement d'une piste cyclable sur l'emprise du pipeline? C'est tout à fait le genre de projet qui peut-être évalué en collaboration avec les propriétaires, les autorités municipales ». Pourrons-nous être respectés ? * Référence : Questions les plus fréquemment posées.

« Si un problème survient après quelques années (affaissement de terrain ou obstruction d'un réseau de drainage) et qu'il y a désaccord sur ce qui pourrait être la cause, quels sont les recours du propriétaire ? Ultramar indemniserait un propriétaire pour tout dommage direct résultant de l'exploitation du pipeline, y compris tout dommage direct causé à un système de drainage etc.... S'il y avait désaccord sur ce qui pourrait être la cause du dommage, le propriétaire pourra prendre un recours en dommages-intérêts devant les tribunaux. (p.20-17)* ». Qui a les moyens d'aller devant les tribunaux face à une compagnie qui fait des milliards par année, quand nous avons de la difficulté à joindre les deux bouts en agriculture ? « Qui entretiendra le terrain de la servitude de 18 mètres ? En milieu boisé, si le propriétaire n'utilise pas la bande pour la culture, c'est Ultramar qui en assure l'entretien. OK. En zone agricole, le propriétaire pourra reprendre **les mêmes activités qu'auparavant** sur la zone visée par la servitude. (p.23-10)* »

* Référence : Questions les plus fréquemment posées. (Pipeline St-Laurent)

Ce qui suit est un extrait du document Le pipeline 2, en novembre 2006.

Les activités agricoles

Essentiellement, les activités agricoles courantes telles que le labour, le hersage, l'épandage de fertilisants et de matières organiques et les récoltes pourront être réalisées normalement sur la totalité de l'emprise, à la condition de ne pas dépasser une profondeur de 40 centimètres. Si le sol devait être travaillé à une plus grande profondeur, une autorisation préalable devra être obtenue auprès d'Ultramar. L'autorisation pourra être émise pour plus d'une année si une activité similaire se poursuit sur une plus longue période.

Les activités sur l'emprise pour lesquelles une autorisation écrite sera requise, entre autres :

- la décompactation et le nivellement des sols,
- l'installation de systèmes de drainage souterrain,
- l'aménagement et le nettoyage de fossés,
- l'installation de clôtures perpendiculaire à l'emprise,
- l'aménagement de chemins de fermes permanents,

- la circulation d'équipement lourds autre qu'agricoles, ailleurs que sur les chemins d'accès aménagés. À moins de situation exceptionnelle, l'autorisation écrite sera émise en moins de trois jours ouvrables.

Contradiction ? Comment peut-on dire que nos activités agricoles seront comme avant ?

Pourquoi handicapé nos terres, quand on sait très bien qu'il y a d'autre solution comme éthanol, biogaz, etc.

Conclusion

Fait vécu : il y a environ 40 ans, quelqu'un de mon entourage a inventé quelque chose pour réduire énormément la consommation de carburant. Aujourd'hui, il est décédé en emportant avec lui tous ses secrets. Des personnes près de cet homme m'ont raconté, il y a plusieurs années ce qui c'était passé durant cette période de sa vie ; un cauchemar !!!

Maintenant, 40 ans plus tard, il est impossible de croire qu'on ne peut pas trouver des solutions à la diminution de consommation de carburant.

Si l'environnement vous tient vraiment à cœur, je pense sincèrement qu'il y a d'autres solutions qu'un pipeline. Si les gaz à effet de serre sont vraiment une préoccupation pour tous les gouvernements, FAITES VOS DEVOIRS, nous n'avons pas à en payer le prix. Le risque de contamination aussi faible qu'il soit, ce risque est là. Les dommages seront à perpétuité.

Est-ce qu'on nous cache quelque chose ?

Je ne vois vraiment pas la nécessité d'un pipeline sur nos terres ou dans nos boisés. Soyez logique, pensez au bien de la Terre pour les générations futures. Soyez conséquent entre ce que vous nous demandez et ce que vous faites. Des solutions, il y en a, je le sais et vous le savez encore mieux que moi.

Monique Lusignan (Famille Bazinet)